

Paris, le 4 juin 2026

Secrétariats généraux

Les ministres

à

Destinataires *in fine*

Objet : Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2027.

PJ : 6 annexes

La présente instruction porte sur les propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2027 pour les promotions dans les grades d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du deuxième et du troisième grade.

Afin de prendre en considérations les nouvelles dispositions introduites par le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'Etat ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur en matière de promotion, le processus a été rénové. Ainsi, l'annexe 1 présente les nouvelles conditions statutaires de promouvabilité et les orientations du projet d'annexe aux lignes directrices de gestion interministérielles adopté par le collège des grands corps techniques de l'Etat portant sur les parcours professionnels et les promotions, à prendre en compte pour l'établissement du tableau de promotion 2027 pour l'accès au deuxième grade, indique la procédure et précise le calendrier de recueil des propositions.

Vos propositions feront l'objet, comme c'était déjà le cas au cours des exercices précédents, d'un interclassement par les réseaux d'harmonisation des deux ministères.

Les promotions prendront, en principe, effet au **1^{er} janvier 2027**.

Nous vous demandons d'établir vos propositions d'avancement pour les ingénieurs relevant de votre autorité sur la base des formulaires figurant en annexe 2 et du tableau récapitulatif figurant en annexe 3 en veillant à respecter strictement le calendrier arrêté et les termes de la présente note.

La date limite de réception des propositions des chefs de service par les responsables d'harmonisation est fixée au **15 juillet 2026**.

Pour la ministre de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature et par
délégation,

La directrice des ressources humaines

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté alimentaire et
par délégation,

La cheffe du service des ressources humaines

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Processus d'harmonisation pour les avancements de grade dans le corps des IPEF (conditions statutaires, modalités de recueil des propositions, rôle du responsable d'harmonisation, calendrier)

Annexe 2 : Formulaire de proposition d'avancement de grade dans le corps des IPEF au titre de l'année 2027

Annexe 3 : Tableau récapitulatif à destination du responsable d'harmonisation des propositions d'avancement au grade d'ingénieur des ponts des eaux et des forêts du deuxième grade établi par le chef de service

Annexe 4 : Tableau récapitulatif à destination du CEIGIPEF des propositions d'avancement au grade d'ingénieur des ponts des eaux et des forêts du deuxième grade établi par le responsable d'harmonisation (niveau H 1)

Annexe 5 : Responsables d'harmonisation (niveau H 1) du MTEBNICN, coordonnateurs MIGT, IGRH de secteur et IGRH référents (niveau H 2)

Annexe 6 : Responsables de suivi et d'harmonisation du MAASA

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les préfets de régions

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France,
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,
- Directions interrégionales de la mer,

Mesdames et Messieurs les préfets de départements

- Directions départementales interministérielles,
- Secrétariats généraux communs

Mesdames et Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes,

Ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement

- Monsieur le Secrétaire général,
- Monsieur le chef de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable,
- Monsieur le Commissaire général au développement durable,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics,

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

- Madame la Secrétaire générale,
- Madame la Vice-présidente du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,

- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics,

Autres ministères

- Ministère de l'intérieur,
- Ministère des armées et des anciens combattants,
- Ministère du travail et des solidarités,
- Garde des sceaux, Ministre de la justice,
- Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,
- Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat,
- Ministère de l'éducation nationale,
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Ministère de la culture,
- Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- Ministère des outre-mer,
- Ministère de l'action et des comptes publics ;
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
- Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative